AGIR POUR LES RISQUES PROFESSIONNELS

PLAN D'ACTION 2018-2022

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :
Carsat Retraite & Santé au travail
Normandie

NOTRE OFFRE DE SERVICE PRÉVENTION

Accompagner les entreprises

Les ingénieurs conseils et les contrôleurs de sécurité de la Carsat Normandie aident les entreprises à :

- établir un diagnostic du ou des risques spécifiques à l'entreprise,
- élaborer un plan de prévention cohérent et adapté,
- identifier les interlocuteurs et mobiliser les ressources adéquates,
- étudier l'environnement et les postes de travail.

prevention@carsat-normandie.fr
36 79 *(service gratuit + prix appel)*

www.carsat-normandie.fr
rubrique : Entreprise >
Prévenir vos risques professionnels

Evaluer avec les laboratoires

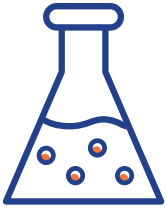

Le **Laboratoire Interrégional de Chimie** évalue les risques chimiques et biologiques auxquels sont exposés les salariés dans le cadre du travail afin de les supprimer, sinon de les réduire.

Le **Centre Interrégional de Mesures Physiques** évalue les nuisances physiques et conseille sur les moyens de prévention.

labodechimie@carsat-normandie.fr
02 35 61 20 15

prevention.caen@carsat-normandie.fr
02 31 46 89 30

www.carsat-normandie.fr
rubrique : Entreprise > Le laboratoire de chimie

Aider à l'investissement en prévention

Nos aides financières sont proposées aux entreprises sous certaines conditions. Elles permettent de réaliser des investissements avec l'appui technique de nos spécialistes en prévention.

incitations.financieres.prevention@carsat-normandie.fr

www.carsat-normandie.fr
rubrique : Entreprise > Nos aides financières

Former à la prévention

Notre offre de formation en matière de prévention des risques professionnels s'adresse aux salariés, membres de CSE-CSSCT, animateurs santé sécurité et aux dirigeants d'entreprises, au plus près des situations de travail.

formation.prevention@carsat-normandie.fr
02 35 03 58 05

www.carsat-normandie.fr
rubrique : Entreprise > Notre offre de formation

Informer en prévention des risques

Notre centre de documentation analyse les demandes des entreprises, partenaires et écoles pour fournir une information actualisée en matière de prévention des risques professionnels.

documentationprevention@carsat-normandie.fr
02 35 03 58 22

www.carsat-normandie.fr
rubrique : Entreprise > Notre offre documentaire

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSSIONNELLES EN NORMANDIE

Les entreprises et leurs salariés en Normandie

Total général

Sections d'établissement	98 225
Salariés	888 972

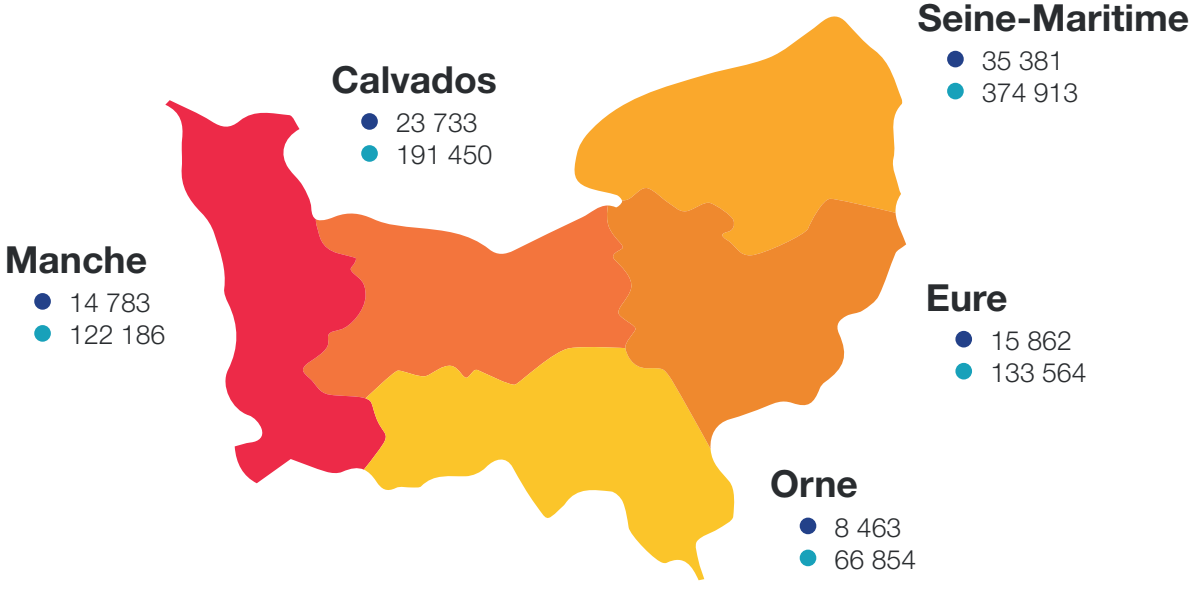

Les coûts de la sinistralité en 2018

Des accidents du travail	Des accidents du trajet	Des maladies professionnelles
216 905 460 €	**44 624 735 €**	**253 230 469 €**

Les accidents de travail

Avec arrêt

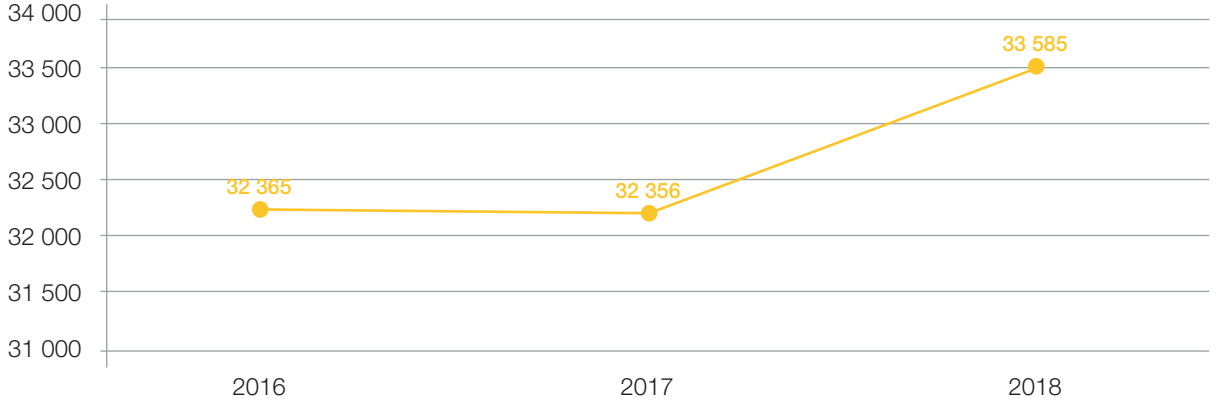

Graves *(avec séquelles)*

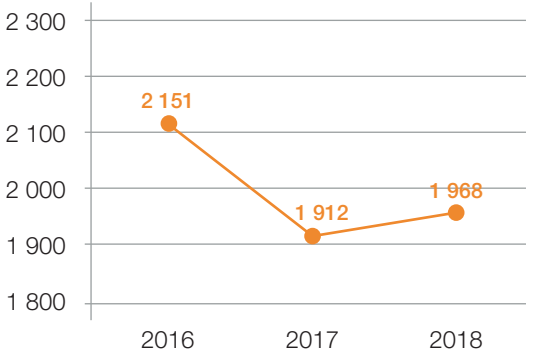

Mortels

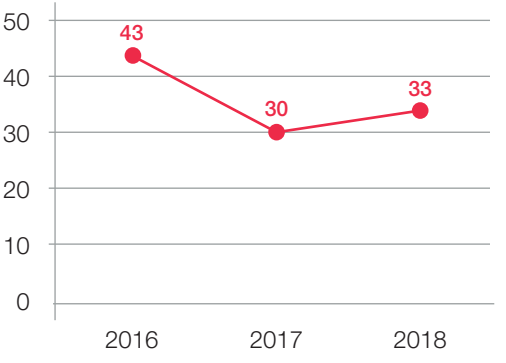

Les accidents de trajets

Avec arrêt

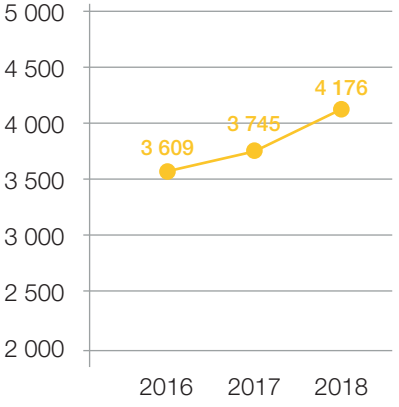

Graves *(avec séquelles)*

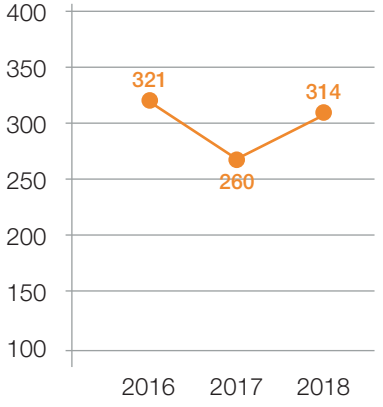

Mortels

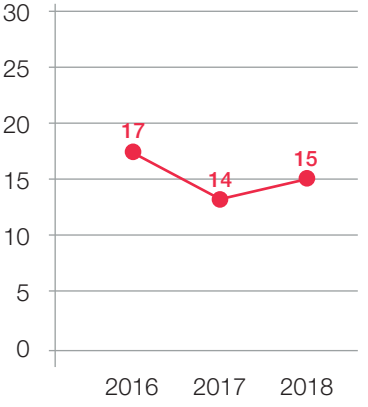

Répartition par type de véhicule

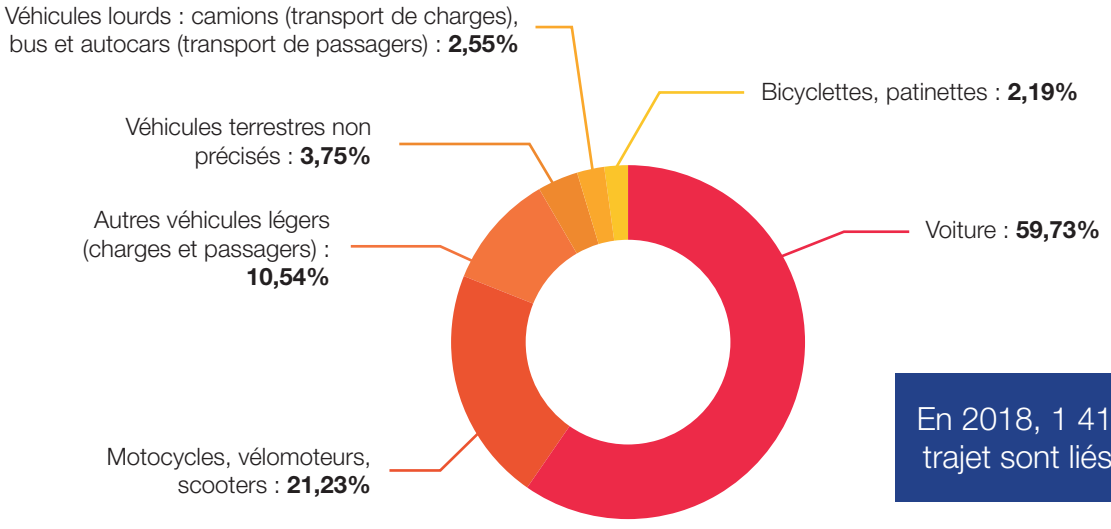

En 2018, 1 413 accidents de trajet sont liés à un véhicule.

Les maladies professionnelles

Répartition des 3 474 maladies professionnelles reconnues et indemnisées

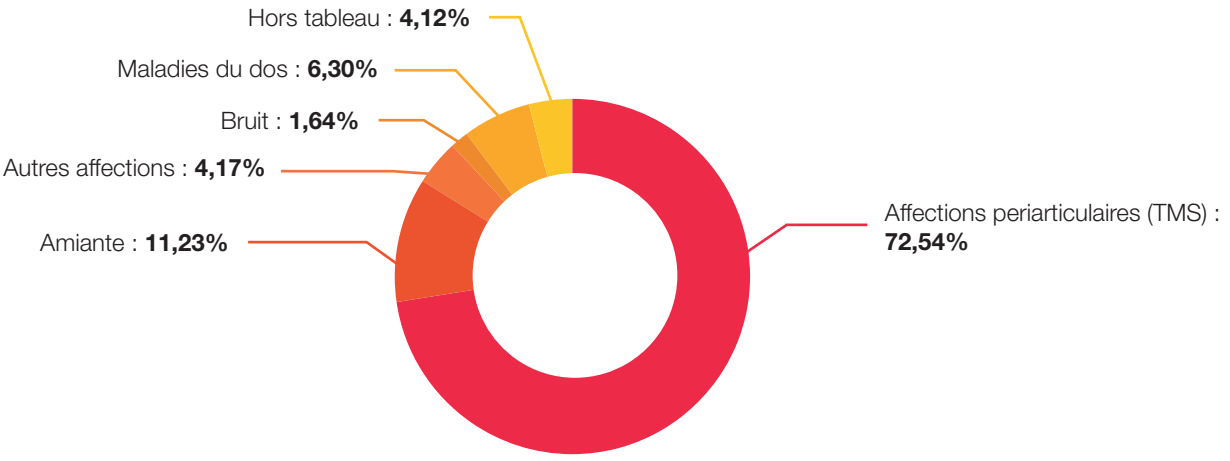

Répartition des 143 maladies professionnelles reconnues et indemnisées au titre du Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP)

correspondant au 4,12% du graphique ci-dessus

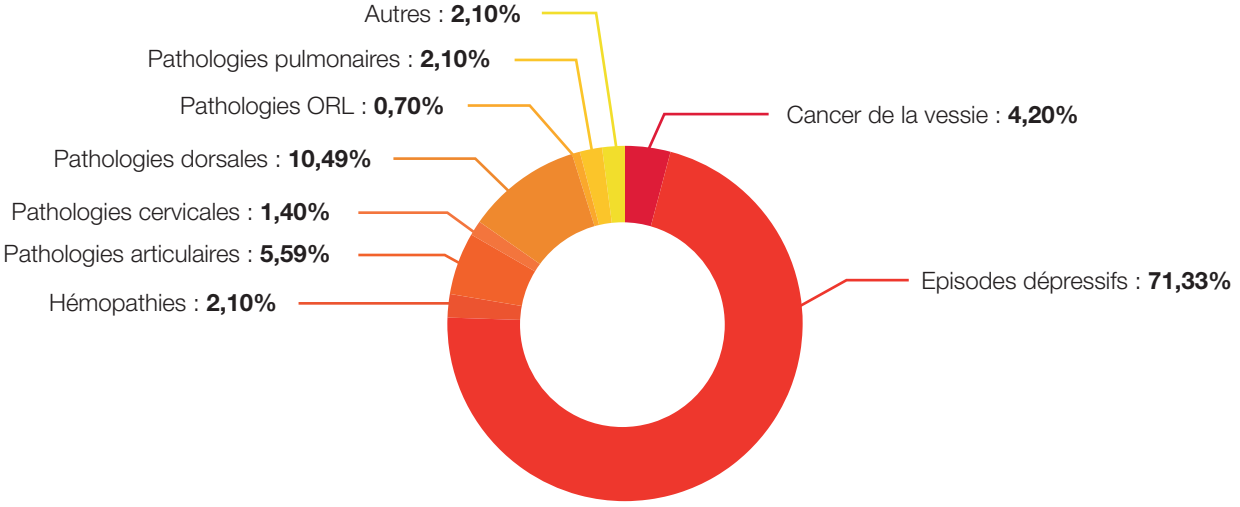

LES ACTIONS PRIORITAIRES NATIONALES

La Carsat Normandie concentre ses moyens sur les priorités nationales en fonction de la fréquence et de la gravité des accidents.

Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

TMS pros BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR

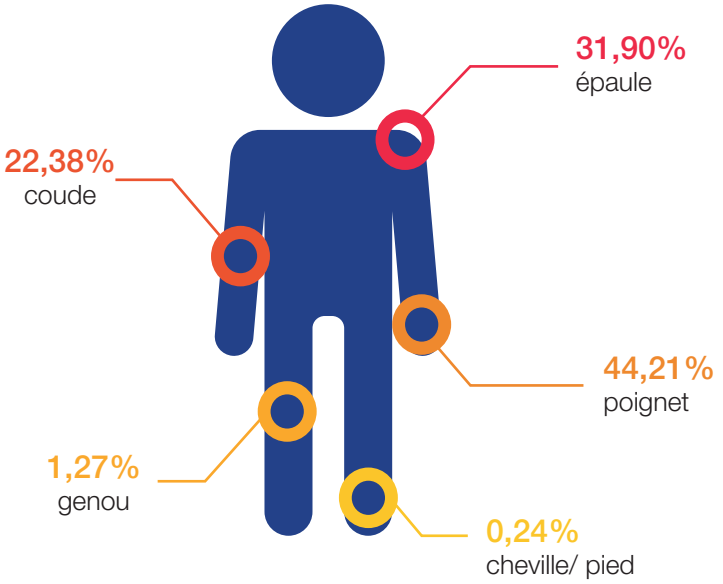

Baisser la sinistralité due aux TMS, aux lombalgies et aux accidents du travail liés aux manutentions manuelles par la mise en oeuvre d'une démarche de prévention au sein de l'entreprise et par l'offre de service TMS Pro.

Les chutes dans le secteur de la construction

Réduire la sinistralité liée aux chutes par le développement de la prévention des risques de chute, avec les maîtres d'ouvrage et les entreprises du bâtiment, dans les opérations de construction.

Les risques chimiques

- Supprimer ou réduire l'exposition aux produits chimiques dont les produits cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (émission diesel, silice cristalline, poussières de bois, huile et fluide de coupe, plomb et formaldéhydes).
- Recenser et faire connaître les bonnes pratiques,
- Proposer des évolutions de matériels en associant les fournisseurs.

LES ACTIONS PRIORITAIRES RÉGIONALES

La Carsat Normandie concentre également ses moyens sur les priorités fixées en Normandie selon les spécificités du tissu économique.

L'exposition aux gaz toxiques dans les conteneurs maritimes

Faire connaître les actions de prévention permettant de prévenir le risque chimique lié à l'ouverture des conteneurs à l'ensemble des entreprises dont les salariés peuvent être exposés à des gaz toxiques.

Les risques liés aux interférences lors d'interventions d'entreprises extérieures

Inciter les entreprises utilisatrices et leurs sous-traitants à engager une démarche de diagnostic des risques en améliorant l'analyse des risques et les plans de prévention avant les interventions des sous-traitants.

La prévention dans le secteur de l'éolien offshore

Intégrer la prévention des risques professionnels dès la création des usines de fabrication, des sites d'exploitation et de maintenance et lors des opérations d'exploitation et de maintenance dans ce secteur en fort développement en Normandie.

Les équipements de travail en hauteur

Réduire la sinistralité des chutes de hauteur liée à la mise en oeuvre d'équipements de travail en hauteur en informant sur les matériels dangereux ou non maîtrisés à proscrire.

Le secteur agroalimentaire

Accompagner la filière de la transformation industrielle agroalimentaire régionale pour favoriser la prévention des risques spécifiques (accidents, TMS...)

Les risques émergents

Identifier et analyser les risques émergents, notamment les risques psychosociaux et les risques chimiques, via les signalements transmis par les centres de consultation de pathologies professionnelles.

ASSURER LES RISQUES PROFESSIONNELS

Nous assurons les entreprises pour les risques professionnels des salariés. Chaque année, nous calculons et notifions aux employeurs de la région normande leurs taux de cotisation «accidents du travail et maladies professionnelles». Ces taux sont déterminés, pour chaque établissement d'une entreprise, en fonction de l'activité principale exercée par les salariés. Nous nous engageons à répondre dans un délai de deux mois à toutes demandes ou réclamations.

Notre offre de service en matière de tarification

- Informer sur la législation en vigueur et les modalités de calcul des taux,
- Permettre aux entreprises d'accéder et d'utiliser la nouvelle offre de service dématérialisée pour gérer leurs risques professionnels via leur compte AT/MP.

Optez dès à présent pour la notification dématérialisée de votre taux de cotisation AT/MP

Rendez-vous sur votre compte AT/MP - Portail NET-ENTREPRISES

BESOIN D'AIDE ?

0821 10 76 10 - Ligne tarification *(0,15€/min + prix appel)*
www.carsat-normandie.fr

www.carsat-normandie.fr
rubrique : Entreprise > Votre cotisation AT/MP

EN SAVOIR PLUS SUR NOS MISSIONS ET NOS ACTIONS

www.carsat-normandie.fr

https://twitter.com/carsat_ndie

https://fr.linkedin.com/company/carsat-ndie